



MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS
 : 05 55 80 63 65

Ouverture :
Du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h30
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

Monsieur le Maire,

A

**MADAME OU MONSIEUR LE CONSEILLER
MUNICIPAL**

A NOUZIERS, le 12 mai 2025

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à la mairie le :

Jeudi 15 mai 2025 à 19 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de mes meilleures salutations.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Projet gîte 5 rue de l'Eglise.
- ⇒ Sécurité routière
- ⇒ Informations diverses

Le Maire, Roger APPERE





MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger APPERE**.

Etaient présents : MM. Roger APPERE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Michel MOUTON, Damien SAUDER, Pascal FAUVEAU, Christian TOUCHET, Stéphane BOULANGER, Yvan MATRAT, Mme Coralie DEMAY.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés : M. Mickaël TAMIAZZO

Procurations : /

Secrétaire de séance : M. Pascal FAUVEAU

1 - ADOPTION DES PV DE LA RÉUNION EN SESSION ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2025 ET DE LA RÉUNION EN SESSION EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2025.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire,

- ❖ Fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental qui indique que la commune peut prétendre à un financement des projets d'amélioration de la sécurité routière dans le cadre des amendes de police, suivant des modalités explicitées.
- ❖ Précise qu'un projet complet (délibération, plan de financement, devis, plans de situations) d'investissements en matière de sécurité routière doit être remis au plus tôt au Conseil Départemental.
- ❖ Présente au Conseil Municipal un projet d'aménagements pour la sécurité routière dans le Bourg, Bordessoule, Le Patureau et Villebasse.
- ❖ Demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3 – DEMANDE DE SUBVENTION E.S NOUZIERS-LA CELLETTE

Monsieur le Maire,

- ❖ Présente la demande reçue par l'association Entente Sportive Nouziers La Cellette à hauteur de 500€ pour l'année 2025,
- ❖ Rappelle toutes les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget primitif cette année,
- ❖ Précise que des travaux vont être réalisés pour l'alimentation en eau des douches,
- ❖ Propose d'accéder à la demande de l'E.S Nouziers – La Cellette à hauteur de 250€,
- ❖ Demande au conseil de bien vouloir délibérer

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

① Projet de gîte au 5 rue de l'Eglise : Présentation du rapport préalable d'analyse des offres, établi par Spirale 23 suite à l'ouverture des plis du marché public.

A l'ouverture des plis, il apparaît que le montant des travaux dépasse largement le budget initial. Cependant, et dans la mesure où la négociation par SPIRALE de chacun des postes des différents devis reçus dans le cadre de l'appel d'offres ne génère aucun coût supplémentaire pour la commune, il est prévu de donner instruction à l'architecte de renégocier tous les devis de façon à rentrer dans l'enveloppe initialement prévue de 800K€ TTC.

L'architecte devra également intégrer à ses négociations les travaux de plâtrerie, de Balnéo ainsi que l'achat du mobilier, prévus au projet et pour lesquels aucun devis n'a été reçu à date.

Il est probable que l'architecte nous proposera également de revoir à la baisse certaines des prestations chiffrées de façon à l'aider dans son travail de négociation.

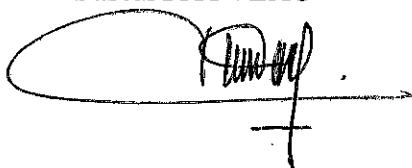
En fonction des propositions qui suivront (nouvelles prestations, nouveaux devis, etc., ...), il appartiendra au conseil municipal de délibérer et de voter sur les conditions de poursuite de ce projet.

② Manifestation cycliste – Les 4^{èmes} Routes Creusoises : La commune a reçu une demande de support pour l'organisation de cette course cycliste : arrêtés municipaux pour la fermeture de routes et les interdictions de stationnement, fourniture de signaleurs bénévoles et attribution d'une subvention de 80€.

N'étant pas en mesure de fournir les signaleurs demandés, et ne donnant pas de subventions à ses propres associations, la commune a refusé son soutien et envoyé une réponse en ce sens à la préfecture.

Les points à l'ordre du jour étant tous abordés, la séance est levée à 20h08

Le Secrétaire de séance
Pascal FAUVEAU



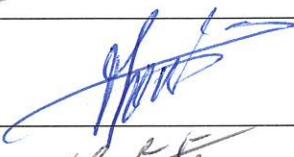
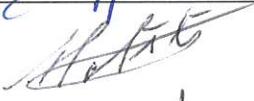
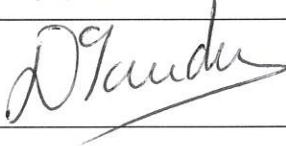
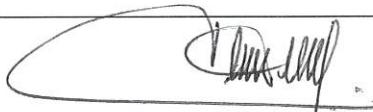
Le Maire,
Roger APPERE



PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2025

Délibération n° 2025-014 : Sécurité Routière - Produit des amendes de Police

Délibération n° 2025-015 : Demande de subvention E.S Nouziers La Cellette

M. Roger APPERE	
M. Jean-Pierre ROUSSEAU	
M. Michel MOUTON	
M. Yvan MATRAT	
M. Damien SAUDER	
M. Mickael TAMIAZZO	ABSENT - NON EXCUSÉ
Mme Coralie DEMAY	
M. Pascal FAUVEAU	
M. Christian TOUCHET	
M. Stéphane BOULANGER	

Les points à l'ordre du jour étant tous abordés, la séance est levée à 20h08.